

CETELEM 

72

CETELEM

Société Anonyme
au capital de 103 656 800 francs
Établissement Financier enregistré
Siège Social
25, avenue Kléber, Paris 16^e



assemblée générale ordinaire du 10 avril 1973

exercice 1972

sommaire

Rapport du Conseil d'Administration.....	p. 5
Annexe au Rapport du Conseil d'Administration - Commentaires sur le Bilan	p. 14
Bilans Cetelem et Cofica	p. 16
Comptes de Pertes et Profits Cetelem et Cofica.....	p. 16
Rapports des Commissaires aux Comptes	p. 18
Résultats des cinq derniers exercices	p. 20
Filiales et participations	p. 21
Portefeuille-titres.....	p. 21
Comptes consolidés Cetelem-Cofica	p. 23
Résolutions	p. 24

conseil d'administration

Président

Henry Davezac

Vice-Président

Jacques de Fouchier

Administrateurs

Jean Chicoye

Compagnie Bancaire
représentée par Pierre Besse

Loïc de Fouchier

Jean Griffon du Bellay

Paul Jocteur Monrozier

Paul Krug

Jean-Philippe Mallet

Étienne Maure

Didier Olivier Martin

Gérard de Saint Blanquat

direction générale

Jean Chicoye

Administrateur directeur général

Gérard de Chaunac-Lanzac

Directeur général adjoint

Francis Azoulay

Directeur général adjoint

Jacques Pons

Directeur

Pierre Boucher

Directeur

**commissaires
aux comptes**

Raymond Haas, *titulaire*

Louis Broet, *titulaire*

Robert Mazars, *suppléant*

censeurs

Marcel Chautard

Alfred Cornet

Robert Labbe

Jean-Claude Poussif

Michel Rubinstein

Claude Toussaint

conseiller technique

Boris Mera

**commissaire
du gouvernement**

Aimé Teyssier d'Orfeuil



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

chiffres clés

	CETELEM		COFICA		CETELEM COFICA (cumul)	
	1972	1971	1972	1971	1972	1971
Crédits réglés (en millions de francs)	2 209	1 755	1 812	1 089	4 021	2 844
Nombre de dossiers financés	766 700	711 100	253 900	182 600	1 020 600	893 700
Effectifs au 31 décembre	914	778	623	567	1 537	1 345
Nombre de bureaux	44	38	50	49	94	87

CETELEM-COFICA (consolidé)		
	1972	1971
Bénéfice net consolidé intéressant le CETELEM (en milliers de francs)	29 566	25 745
Bénéfice net consolidé par action (en francs)	28,52	24,83
Dividende par action (en francs)	8,00	8,00

Mesdames, Messieurs,

L'année 1972, dont votre Conseil vous présente aujourd'hui les résultats d'exploitation, constitue une étape importante dans l'histoire de votre Société.

En effet, c'est la vingtième année d'existence du Cetelem puisque son Assemblée Constitutive s'est tenue en mai 1953.

C'est ensuite celle où les résultats de Cofica permettent de reprendre la distribution du dividende au profit essentiel de votre Société qui en détient plus de 97 % du capital.

C'est enfin la première année où les Établissements Financiers ont été autorisés à distribuer, comme l'ensemble des banques françaises, des Prêts Personnels aux particuliers.

l'environnement financier

1972 a vu s'accélérer le rythme du développement de la masse monétaire : de 15 % en 1971, le taux d'accroissement annuel est passé à 17 %.

Cet accroissement s'est tout d'abord accompagné d'une baisse de taux sur le marché monétaire, en raison, d'une part, de l'augmentation des capitaux disponibles et, d'autre part, de la nécessité de maintenir une politique d'argent bon marché, afin d'éviter un afflux de capitaux étrangers en quête d'une rémunération intéressante.

L'augmentation du volume des crédits à l'économie n'est pas étrangère à ce développement de la masse monétaire. Les premiers bénéficiaires ont été les particuliers, sollicités systématiquement par les Banques, qui ont sensiblement augmenté leurs interventions dans ce domaine.

Le développement du crédit n'a pu ensuite être limité ni par les mesures de hausse des taux d'intérêt en raison de la conjoncture monétaire extérieure, ni par des règles de restriction spécifique. C'est pourquoi, se tournant vers les organismes financiers, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures les contraignant à freiner le développement de leurs opérations :

— en septembre 1972, augmentation du taux des réserves obligatoires jusqu'à 15 % puis 33 % en décembre.

— en décembre 1972, en ce qui concerne la distribution des Prêts Personnels, interdiction de toute publicité par voie de presse, radio ou télévision et recommandation de ne pas excéder la durée de 24 mois.

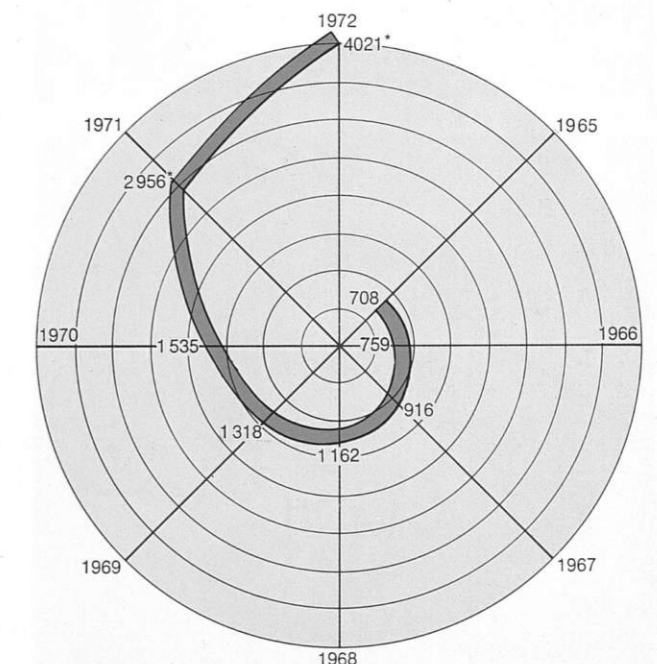
— en janvier 1973, mise en place de mesures pénalisant très fortement les établissements qui connaîtraient un accroissement trop important de leurs encours.

le prêt personnel

Tout au long de l'année, les Établissements Financiers spécialisés ont été confrontés directement à un renforcement de la concurrence des banques qui ont accentué leur pression sur le marché du crédit aux particuliers en offrant largement le "Prêt Personnel".

MONTANT DES CRÉDITS ACCORDÉS DANS L'ANNÉE

* CETELEM + COFICA
en millions de francs



L'intervention massive des Banques dans ce domaine remonte en fait à 1970 avec la levée de l'encadrement du crédit mais les financements "Prêts Personnels" ne représentaient fin 1970 que 1,53 milliard de francs et fin 1971 que 4,3 milliards de francs.

C'est seulement en 1972 que leur développement s'est considérablement accéléré et l'apport de ceux accordés par certains Établissements Financiers a encore accru le rythme de leur progression.

En effet, pour permettre à la concurrence de jouer normalement, les Établissements

Financiers ont été autorisés par les pouvoirs publics à pratiquer les Prêts Personnels, à partir du deuxième semestre.

Ainsi en 1972, la distribution des Prêts Personnels a représenté plus de 9 milliards de francs, c'est-à-dire presque autant que les Ventes à Tempérament dont le total avoisine 12 milliards de francs.

Jusqu'en décembre 1972, aucune mesure n'est venue entraver ce développement.

Non soumis aux contraintes de la ratio (potentiel de crédits accordés par rapport aux fonds propres) permettant un financement à 100 %, sur longue durée (36 mois), le "Prêt Personnel" s'est donc substitué dans bien des cas, et surtout pour les biens d'un prix d'achat élevé, à la Vente à Tempérament.

l'environnement économique

Ce climat de concurrence n'a d'ailleurs pu se développer que dans le contexte économique général particulièrement favorable qui a caractérisé l'année 1972. L'économie française a connu en effet une année de forte expansion. La consommation des particuliers a augmenté de 5,5 % en volume, grâce à la très forte hausse des salaires enregistrée (+ 12 %).

Le marché de la télévision s'est profondément modifié au cours de l'année 1972. Le nombre total d'appareils achetés par les réseaux, importations comprises, est passé de 1 570 000 à 1 636 000. Mais l'événement important a été le développement de la télévision "Couleur" dont le nombre des ventes a atteint 445 000 appareils contre 300 000 en 1971. Le prix unitaire des appareils "Couleur" étant nettement plus élevé que celui des appareils "Noir et Blanc" le chiffre d'affaires global de la profession a augmenté de 17 %.

Le montant des crédits distribués par l'ensemble des Établissements Financiers dans ce secteur a progressé de 25 %.

Nombre d'appareils vendus	1971	1972	Indice 72/71
Téléviseurs "Noir et Blanc" ..	1 270 000	1 191 000	0,94
Téléviseurs "Couleur"	300 000	445 000	1,48
Total	1 570 000	1 636 000	1,04

Qu'il s'agisse d'équiper une cuisine...

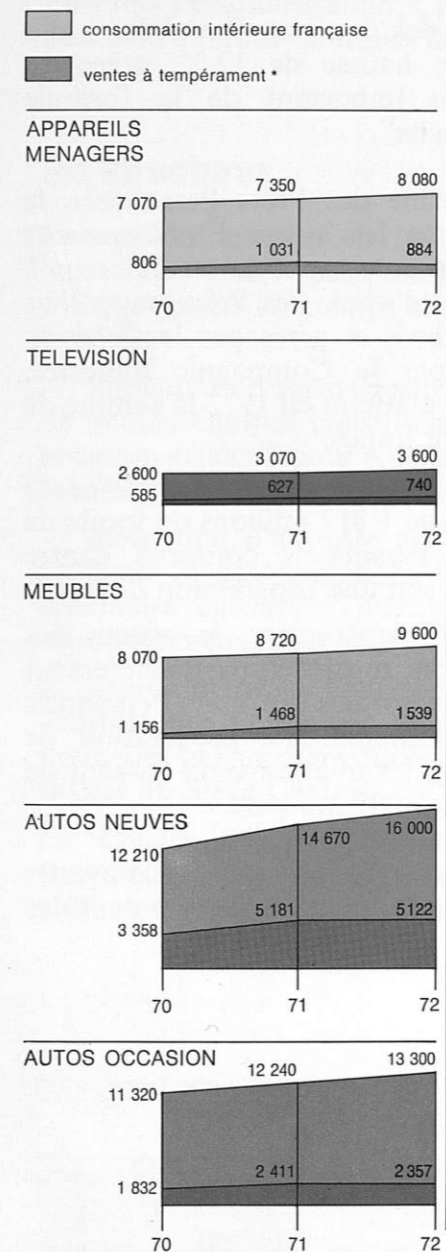


... d'acheter un téléviseur...

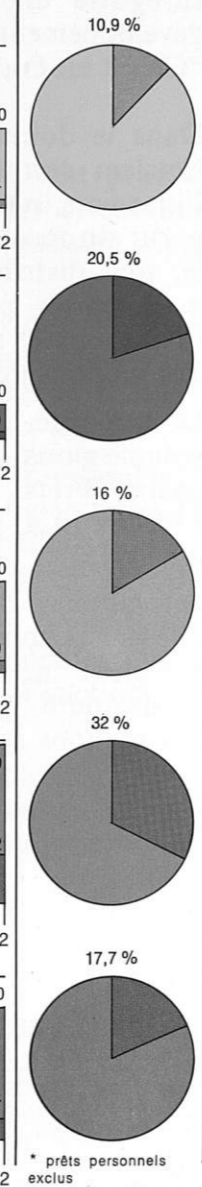


ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION INTÉRIEURE FRANÇAISE

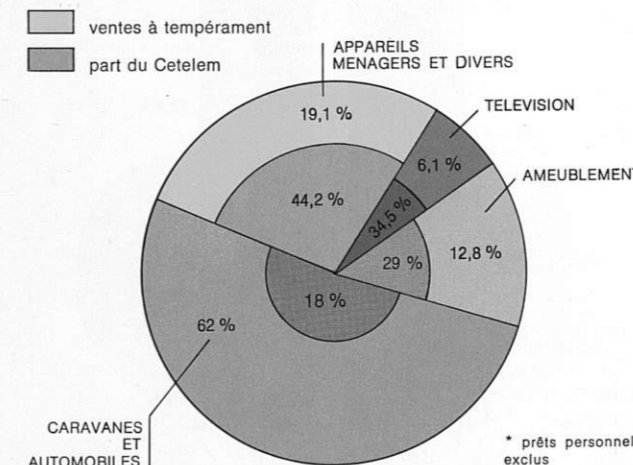
en millions de francs



PART DES VENTES À TEMPÉRAMENT



PART DE L'ENSEMBLE CETELEM-COFICA DANS LES VENTES À TEMPÉRAMENT*



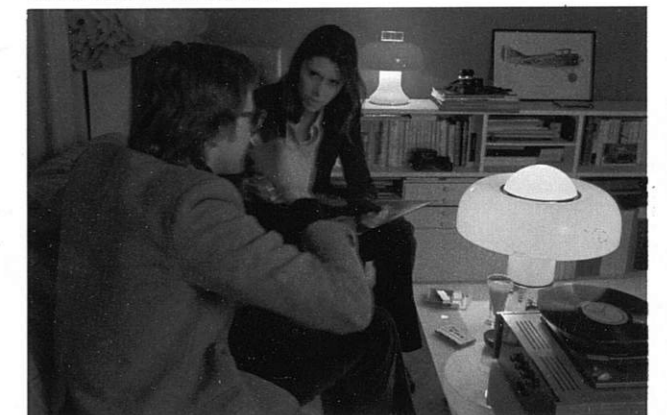
La restructuration du marché du meuble, qui se poursuit, a eu des répercussions heureuses sur le chiffre d'affaires de ce secteur qui s'est développé de 10 % tandis que l'ensemble des financements à crédit a progressé de 14 %.

Quant aux appareils ménagers, la progression du chiffre d'affaires a été de 9 %.

Le vieillissement du parc des appareils offre des possibilités de renouvellement importantes soutenues par les ventes de nouveaux matériels qui entrent peu à peu dans les foyers, comme les lave-vaisselle ou les sèche-linge. L'ensemble des financements progresse dans ce secteur de 10 %.

Le marché de l'automobile, malgré l'effort considérable porté sur l'exportation par les constructeurs français, a connu des résultats excellents sur le marché intérieur. Les immatriculations des voitures neuves ont atteint 1 637 000, soit + 11,5 % par rapport à 1971, mais les Ventes à Tempérament ont peu progressé tandis que les Prêts Personnels pour l'acquisition d'automobiles connaissent un développement spectaculaire.

... de meubler un salon...



... ou de changer une voiture...



le groupe Cetelem-Cofica peut intervenir.

L'activité de Cetelem et Cofica

En 1972, l'ensemble des deux sociétés a distribué un total de 4 021 millions de francs dont 3 077 millions au titre des Ventes à Tempérament et 939 millions au titre des Prêts Personnels représentant plus d'un million d'ouvertures de dossiers.

Avec un volume de crédits distribués de 2 209 millions de francs le Cetelem a réalisé une progression de 26 % par rapport à 1971, année au cours de laquelle le montant des crédits réglés avait été de 1 755 millions.

Malgré la concurrence des Prêts Personnels bancaires, les réalisations du Cetelem en Ventes à Tempérament sont exactement conformes aux objectifs établis en début d'année.

Le montant des financements s'élève en effet à 1 885 millions de francs, contre 1 755 millions l'année précédente soit une progression de 7 %; et si l'on retire des chiffres de 1971 la part correspondant au secteur automobile repris par Cofica au mois d'avril, soit 152 millions, le taux de progression atteint alors 17 % :

— les crédits consentis par l'intermédiaire du réseau des vendeurs agréés représentent 952 millions en progression de 13 %;

— quant aux crédits consentis directement à la clientèle, ils sont en augmentation de 29 % sur 1971, soit 576 millions;

— le secteur des comptes Revolving enfin enregistre une hausse de 12 %, grâce au développement important de la formule "Crédit en Poche".

Dans le domaine des Prêts Personnels, le Cetelem comme les autres Établissements Financiers, n'a commencé à intervenir qu'à partir du mois d'avril. Ces Prêts, rappelons le, sont distribués et gérés par le Cetelem, mais portés par la Compagnie Bancaire. Leur montant a atteint en 1972 la somme de 324 millions de francs.

De son côté, Cofica a distribué en 1972 un volume global de 1 812 millions de francs de crédit (Prêts Personnels compris) contre 1 080 en 1971, soit une progression de 73 %.

En Ventes à Tempérament, le secteur des automobiles de tourisme particulièrement visé par la concurrence des Prêts Personnels enregistre néanmoins une progression de l'ordre de 6 %, les financements passant de 944 millions à 1 007 millions.

Les financements de bateaux et caravanes sont eux en hausse de 64 %. Le montant des

crédits consentis atteint en effet 185 millions contre 112 en 1971.

En Prêts Personnels enfin, Cofica a distribué pour 620 millions de francs de financements.

les structures

Les actions menées en 1972 ont procédé, comme les années passées, des orientations définies depuis longtemps et qui sont rappelées ici :

— implantation répartie sur toute la France de petites équipes constituant des unités à vocation générale pour rechercher, étudier et recouvrer des dossiers d'achats à crédit;

— délégation d'autorité au responsable de chacune de ces Directions Opérationnelles régionales regroupées en Directions de Territoire comprenant plusieurs de ces unités;

— définition de la politique, animation et contrôle des Directions Régionales Opérationnelles par des Directions Fonctionnelles situées au Siège Central.

Le Cetelem dispose actuellement de 44 Bureaux regroupés en 29 Directions Régionales et 6 Directions de Territoire, et Cofica

de 48 bureaux regroupés en 10 Directions de zone.

Au plan des effectifs il a été procédé en 1972 : — à un renforcement de l'encadrement régional rendu nécessaire par une plus grande délégation de responsabilité et par la création des 6 Directions de Territoire. Il en est résulté de nombreuses promotions internes;

— à une extension des effectifs chargés de l'action commerciale;

— à l'achèvement de la décentralisation des services de recouvrement contentieux;

— à la mise en place de centres de saisie directe de l'information.

Les effectifs des bureaux régionaux ont augmenté de 489 à 648 personnes au Cetelem et de 333 à 429 à Cofica entre janvier et décembre 1972.

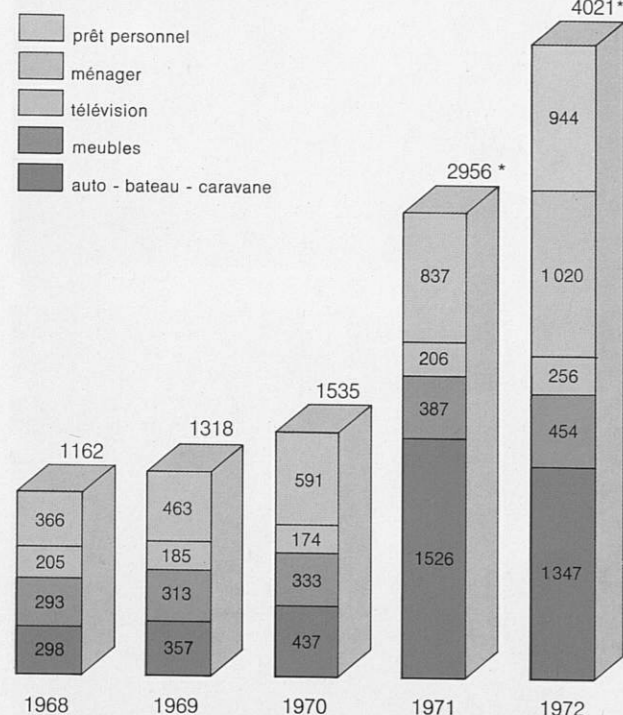
Parallèlement les effectifs du Siège enregistraient une diminution substantielle.

Au plan des services les principales initiatives ont été les suivantes :

— création dans chaque société d'un poste de chargé de la formation dont l'activité a consisté à poursuivre en les améliorant les actions entreprises depuis quelques temps, à

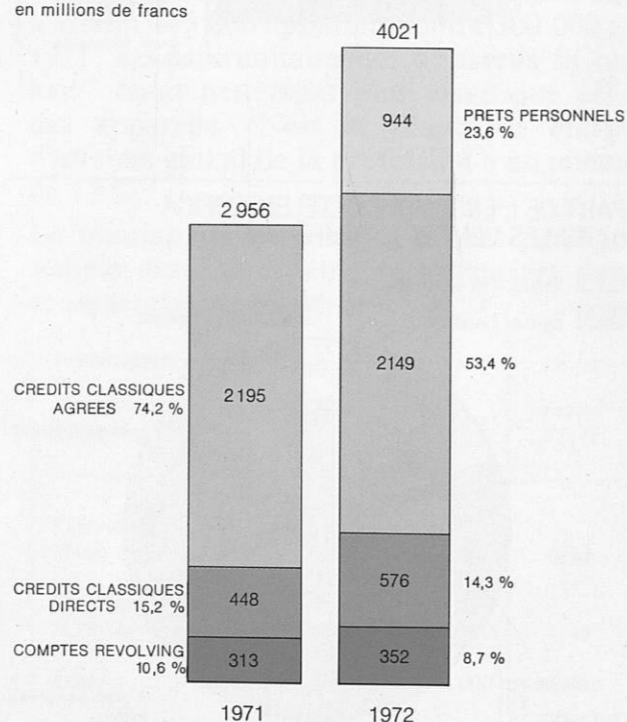
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR

* CETELEM + COFICA
en millions de francs



VENTILATION DES CRÉDITS RÉGLÉS PAR L'ENSEMBLE CETELEM - COFICA PAR TYPE D'OPÉRATION

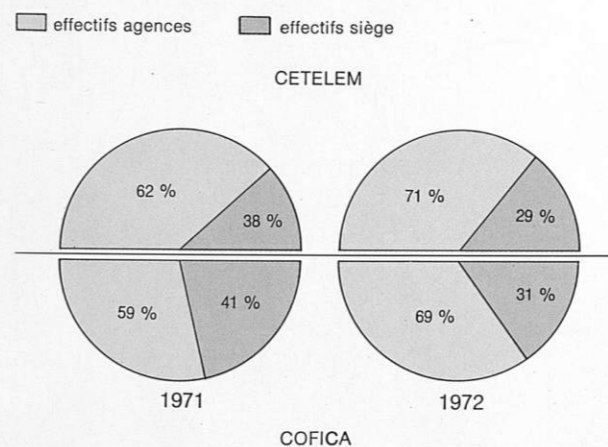
en millions de francs



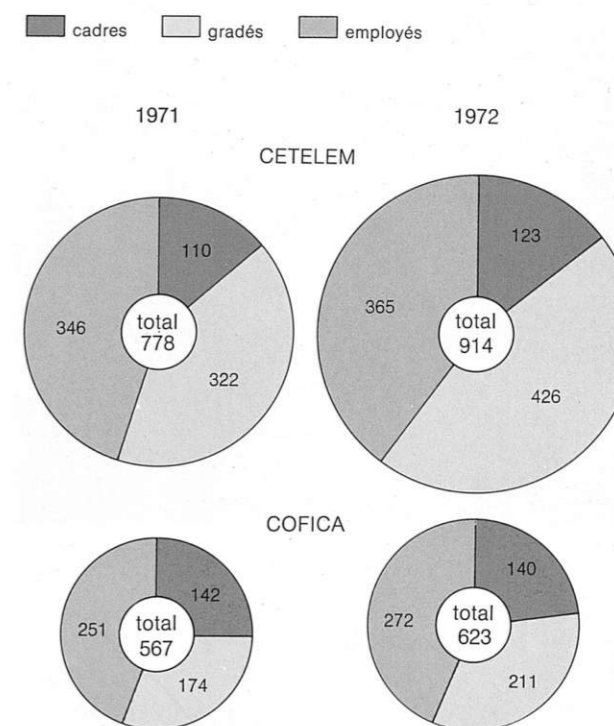
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS FIN D'ANNEE	
	1971	1972
CETELEM	778	914
COFICA	567	623
total :	1 345	1 537

REPARTITION SIEGE ET AGENCES



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS CETELEM ET COFICA



élaborer des plans de formation en fonction des besoins et à assurer le contrôle et le suivi des opérations;

— achèvement des études préalables concernant les principes du "Crédit Scoring", dont la mise en place commencée dans 3 bureaux en 1972, doit se terminer en 1973;

— accroissement de l'aide apportée par l'informatique aux services de Recouvrement. La refonte du programme du recouvrement a facilité, en la rendant plus automatique, la tâche des agents de recouvrement.

Dans tous les cas, notre but a été de retirer au personnel des tâches matérielles répétitives réalisées par l'ordinateur et de les remplacer par un travail de contact avec la clientèle et d'analyse plus personnalisée des situations.

— mise en commun de certains services entre les deux sociétés Cetelem et Cofica : outre le service Informatique qui travaille depuis 1971 pour les deux sociétés, un service Contentieux décentralisé dans chaque région assure aussi bien le recouvrement de dossiers litigieux du Cetelem que celui des dossiers de Cofica.

L'informatique

Parallèlement à l'amélioration qui a été poursuivie en 1972 des programmes principaux de la Société, deux actions méritent d'être décrites car elles sont la conséquence d'options destinées à recevoir dans l'avenir des prolongements fructueux pour sa rentabilité.

Il s'agit en premier lieu de la décentralisation de la saisie des données et en second lieu du télétraitement.

Depuis quelque temps était apparue la nécessité de raccourcir les délais de traitement de l'information notamment en supprimant le goulot d'étranglement de l'atelier de perforation centralisé au Siège Social. De plus la saisie, sur place, de l'information devait pouvoir constituer une réponse au problème des rejets consécutifs à des anomalies ou à des erreurs de codification. Il a donc été fait appel, après étude, à un équipement d'appareils Saisix implantés dans chaque agence.

Dans le domaine du télétraitement, c'est avec une grande prudence que le Cetelem a opté pour un test limité sur trois agences de la

région parisienne. Les terminaux qui y sont installés sont actuellement utilisés pour transmettre et recueillir les informations nécessaires au traitement des dossiers de la clientèle directe. L'analyse des résultats obtenus permettra de décider dans l'avenir de l'utilisation la plus rationnelle et la plus économique de ces techniques.

les résultats financiers

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à F 13 457 735,05 contre F 15 196 774,79 l'année précédente.

En outre, la Société a réalisé une plus-value à long terme de F 52 394,77 provenant de cessions de titres et de participations immobilières.

Cette plus-value, nette d'impôts, sera portée, avec votre approbation, au poste de réserves sur les plus-values à long terme. Le bénéfice disponible de l'exercice s'établit, après paiement de F 15 274 780,00 au titre de l'impôt sur les sociétés et compte tenu du report antérieur, à F 13 457 949,61.

Nous vous proposons de lui donner l'affectation suivante :

— dividende statutaire de
5 % F 5 182 840,00
— dividende complémentaire
de 3 % F 3 109 704,00
— attribution statutaire ... F 345 522,00
— dotation aux réserves .. F 4 819 000,00

Le solde disponible, soit F 883,61, serait reporté à nouveau.

Si vous approuvez ces dispositions, le dividende de l'exercice ressortirait à F 8 par action, assorti d'un impôt déjà payé au trésor de F 4.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient été les suivants :

en francs	1969	1970	1971	1972
Dividende distribué	5,00	8,00	8,00	8,00
Impôt déjà payé au Trésor	2,50	4,00	4,00	4,00
Total	7,50	12,00	12,00	12,00

Un bureau paysage dans une agence parisienne.



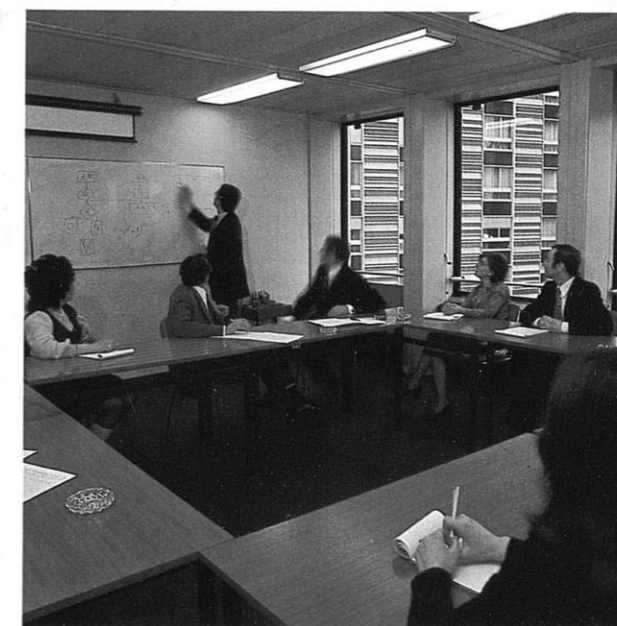
Un matériel de saisie de données.



Une équipe de recouvrement.



Une séance de formation.



Les résultats de l'exercice appellent deux remarques :

1 - Le Cetelem a prélevé sur ses profits un montant de 6,42 millions de francs affecté à diverses provisions.

a) La provision pour réescompte, calculée au taux pratiqué au 31 décembre 1971, ressortait au 31 décembre 1972, à 87,47 millions de francs.

A titre exceptionnel, nous avons doté cette provision de 3,96 millions de francs, la portant ainsi à 91,43 millions de francs.

Le taux de réescompte est dorénavant le taux client. C'est l'aboutissement de la politique que le Cetelem a menée depuis 10 ans sur le réescompte. Il en résultera notamment que le compte d'exploitation ne subira que modérément les à-coups que peuvent imposer les fluctuations de la conjoncture.

b) La seconde dotation, de 1,29 million de francs, à la provision pour investissement, correspond à l'intéressement servi en 1972 au Personnel de votre Société au titre des résultats de 1971.

c) La troisième dotation, de 1,17 million de francs, à la provision pour intéressement, correspond au montant estimé que votre Société acquittera en 1973 au titre de la participation 1972. Cette provision est constituée cette année pour la première fois.

Avant les dotations à ces trois provisions, le bénéfice net du Cetelem ressort à 17,92 millions de francs, à rapprocher de 15,96 millions de francs en 1971, obtenus après réintégration de 0,76 million de francs de dotation à la provision pour investissement. La progression sur 1971 s'établit à 12 %.

2 - La deuxième remarque est que votre Société immobilise 109 millions de francs de Fonds propres dans Cofica qu'elle contrôle ainsi à 97,08 %. C'est donc le bénéfice consolidé des deux sociétés qu'il convient d'examiner.

L'exercice 1972 se solde pour Cofica par un bénéfice net de 15,26 millions de francs. La même politique que celle du Cetelem a conduit Cofica à doter exceptionnellement le réescompte de 11,90 millions de francs, les deux sociétés se trouvant ainsi à un taux de réescompte comparable.

En outre, ces résultats tiennent compte d'une dotation de 0,37 million de francs à la provision pour intéressement, constituée cette année pour la première fois.

Le bénéfice net consolidé intéressant le Cetelem pour l'exercice 1972 ressort à

29,57 millions de francs soit F 28,52 par action en augmentation de 15 % sur 1971.

La capacité bénéficiaire nette consolidée du Cetelem qui représente le bénéfice consolidé majoré de la part des résultats revenant au personnel au titre de l'intéressement de 1972 atteint 31,10 millions de francs.

Les mandats d'Administrateurs de M. Étienne Maure et de M. Paul Jocteur-Monrozier viennent à expiration à la date de la présente Assemblée; nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance.

Nous avons le regret de vous informer que M. Amaury de Cazanove et M. Antoine du Chastel de la Howarderie qui faisaient respectivement partie du Collège des Censeurs depuis 1966 et 1963, nous ont demandé d'accepter leur démission. Nous ne pouvons que nous incliner devant ces décisions et nous sommes persuadés d'être vos interprètes en les remerciant de la collaboration efficace qu'ils ont toujours apportée à notre Société. Notre conseil a choisi pour les remplacer M. Michel Rubinstein, M. Alfred Cornet. Nous vous demandons de ratifier ce choix.

Nous ne pouvons que déplorer la décision de M. Marcel Schottey qui ayant assumé

depuis l'origine de la Société, les fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, nous a demandé d'accepter sa démission.

Si vous en êtes d'accord, notre Conseil a désigné pour le remplacer M. Louis Broet précédemment Commissaire aux Comptes suppléant et qui sera lui-même remplacé dans cette fonction par M. Robert Mazars.

Il vous appartient également de donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil pour l'exercice 1972 et d'approuver les opérations mentionnées dans le rapport spécial établi par MM. les Commissaires aux Comptes, en application de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

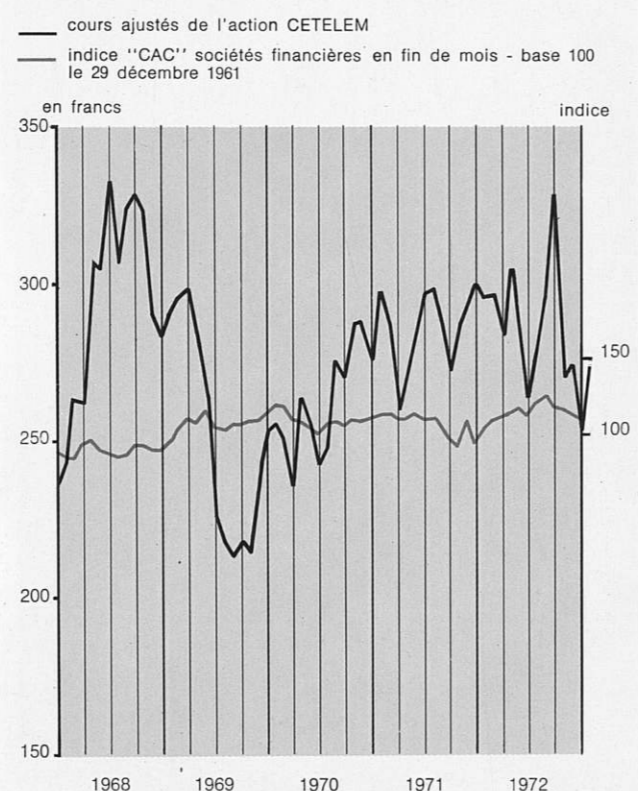
Vous aurez en outre à fixer la rémunération des Censeurs.

L'année 1972 a prouvé que les équipes des deux sociétés, Cetelem et Cofica, savaient s'adapter à un climat de concurrence pourtant très vive. Ce fut une année de travail intense, aussi bien pour les services du Siège que dans les agences. L'ensemble du personnel a eu à fournir un travail considérable, en même temps qu'il a dû s'adapter à l'évolution progressive des structures.

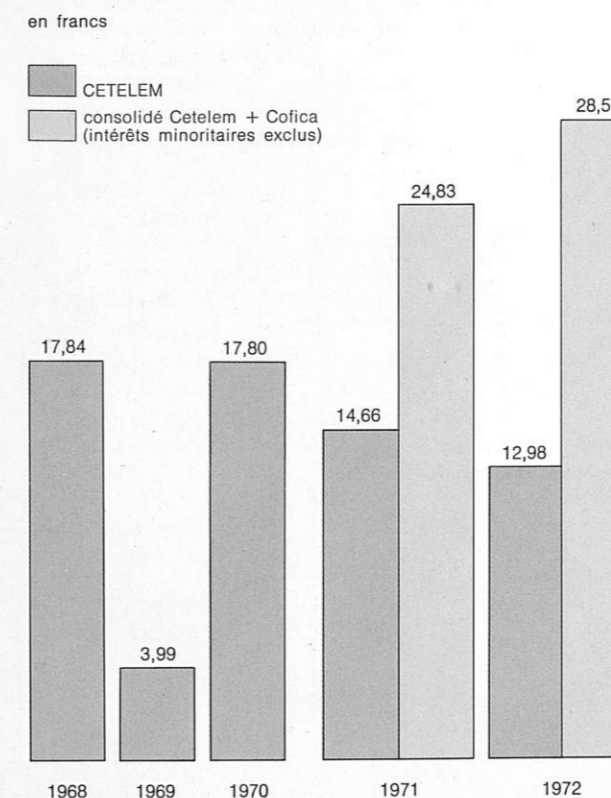
Nous vous demandons de vous joindre à nous pour le remercier et le féliciter.

Le Conseil d'Administration.

COURS DE BOURSE CETELEM



BÉNÉFICE NET PAR ACTION



COMMENTAIRES SUR LE BILAN

(Annexe au Rapport du Conseil d'Administration)

Le bilan arrêté au 31 décembre 1972 a été établi dans la même forme que précédemment à l'exception du poste "Créditeurs Divers" figurant au Passif lequel comprend les "Comptes et Dépôts de Garantie" et les "Dépenses à payer".

Le total du bilan s'élève à F 1 510 407 919,04
 contre, au 31 décembre 1971 F 1 369 893 707,63
 soit une augmentation de F 140 514 211,41

Les variations des différents postes de ce bilan comparés avec ceux du bilan de l'année précédente, s'analysent ainsi :

A L'ACTIF :

Les soldes en Caisse et Chèques Postaux F 1 858 226,31
 sont en augmentation de F 1 801 615,63.

Les avoirs en Banques et Correspondants F 24 222 765,67
 sont en augmentation de F 17 234 191,29.

Le compte Sodete s'inscrit pour F 3 966 116,90
 contre, au 31/12/71 F 3 446 574,23

Le compte Banque de France représente F 13 610 486,14
 contre au 31/12/71 F 27 145,62

Le compte Compagnie Bancaire s'inscrit pour (au 31/12/72) F 6 215 439,78

Le compte UFB 3 représentant F 3 000 000,00
 au 31/12/71 est soldé en 1972.

Le Portefeuille-Effets F 1 034 990,45
 est en diminution de F 274 333,95.

Les Débiteurs Divers F 42 022 476,49
 progressent de F 10 727 796,02.
 Les avances aux Sociétés Immobilières du Groupe figurent dans ce chapitre pour un montant de F 31 549 357,32
 en augmentation de F 9 002 369,98

Les Acheteurs F 1 271 584 107,47
 sont en augmentation de F 108 202 532,56.

Les Immobilisations pour leur valeur nette de F 123 397 547,92
 s'accroissent de F 2 307 587,95.

La variation du Portefeuille Titres et des participations immobilières s'analyse ainsi :

ACQUISITIONS :

1 800 parts Presbourg Lapérouse pour F 180 000,00
 par voie de capitalisation d'une partie du compte "avances". Participation inchangée de 20 %.

1 150 actions S.A. Lapérouse-Dumont d'Urville pour F 1 400 000,00

1 action Omnium Général de Participations Mobilières "Ogepam" F 100,00

Ces deux participations sont inférieures à 10 % du capital de ces sociétés.

53 actions de la Société d'Études et de Participation en Informatique, pour F 5 300,00
 portant notre participation dans cette société à 17,65 %.

1 498 actions Gestion Service pour F 149 800,00
 représentant 29,96 % du capital social.

CESSIONS :

5 212 actions Cofica correspondant à une valeur d'acquisition de F 338 780,00
 réduction de F 28 700,00
 de la valeur des titres S.C.I. des Établissements Financiers par réduction de la valeur nominale du titre de F 100 à F 80 (remboursement F 14 350,00; annulation de la participation non appelée constituée antérieurement pour F 14 350,00 également).

Les Comptes d'Ordre F 46 287 804,73
 sont en régression de F 33 845,99.

En diminution :

— les impayés en cours de recouvrement ayant fait l'objet de provisions inscrites dans les comptes d'ordre du passif F 1 968 059,93
 — les frais à amortir F 9 722,22
 — les agios payés d'avance F 1 488 743,50

En augmentation :

— les avances sur charges et prestations F 2 200 000,00
 — les financements non journalisés F 513 395,54
 — les stocks imprimés et fournitures F 719 284,12

F 3 432 679,66

AU PASSIF :

Les Banques F 56 597 748,67
 accusent une augmentation de F 27 275 068,48

Les Crédeurs Divers F 53 227 896,40
 subissent une variation de F 2 173 311,97

s'expliquant ainsi :

en augmentation :

— le compte Sodete pour F 5 620 293,88
 — divers crédeurs pour F 1 012 582,56

en diminution :

— les crédits à imputer aux acheteurs F 368 225,28
 — les comptes et dépôts de garantie F 2 330 831,20
 — les dépenses à payer F 1 760 507,99

le solde de l'impôt sur les sociétés dû au 31/12/71 s'élevait à F 6 102 432,00 alors qu'au 31/12/72, il représente F 11 586,00.

Ce poste comprend dorénavant la provision pour congés payés échus représentant au 31/12/72 F 2 061 550,68 alors qu'elle figurait précédemment dans les "Provisions Diverses".

La Mobilisation F 982 500 000,00
 est en accroissement de F 89 840 000,00

Les Comptes d'Ordre et Provisions Diverses F 164 800 427,38
 marquent une progression de F 16 353 767,14

suivant détail ci-après :

— le réescompte des mensualités à échoir est majoré de F 12 270 362,40
 — les provisions acheteurs, vendeurs se sont accrues de F 5 995 190,89
 — la provision pour investissement s'est élevée de F 1 292 068,00
 représentant la dotation de l'exercice.

— provision pour participation des salariés de l'exercice 1972 F 1 170 000,00
 constituée pour la première fois dans cet exercice.

— provision pour charges F 438 780,89
 — reprise de la provision pour congés payés échus au 31/12/71 F 1 508 208,00
 (Cette provision figure dorénavant dans les "dépenses à payer" - voir rubrique ci-dessus).

— les comptes responsabilités en diminution de F 3 304 427,04

Les Réserves F 136 114 702,21
 sont en accroissement de F 16 578 968,71
 conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 1972.

Elles se présentent ainsi au 31 décembre 1972 :

— Réserve légale F 10 365 680,00
 — Réserve facultative F 25 739 320,00
 — Réserve spéciale de réévaluation F 159 869,25
 — Reprise amortissement F 30 000,00
 — Réserve sur plus-values à long terme F 18 460 632,96
 — Prime d'émission F 10 500 000,00
 — Prime d'apport F 70 859 200,00

Le Report à nouveau F 214,56
 suivant décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 1972.

Les Profits de l'Exercice F 13 457 735,05
 sont en diminution de F 1 739 039,74

Les Plus-values Disponibles représentent F 52 394,77
 Ces plus-values nettes à long terme ont été dégagées à la suite de la cession de titres.

CETELEM BILAN AU 31 DÉCEMBRE

actif	1971	1972	
	avant répartition	avant et après répartition	
Chèques postaux et caisse	56 610,68	1 858 226,31	
Banques et correspondants	6 988 574,38	24 222 765,67	
Portefeuille-effets	760 656,50	1 034 990,45	
Acheteurs	1 163 381 574,91	1 271 584 107,47	
Débiteurs divers	31 294 680,47	42 022 476,49	
Mobilier-Matériel	1 494 690,35	4 269 943,91	1 820 181,24
— amortissements		2 449 762,67	
Portefeuille-titres	109 952 056,88	109 935 293,43	109 827 083,18
— provisions pour dépréciation		108 210,25	
Immobilisations	9 643 211,74	13 082 010,26	11 750 282,50
— amortissements		1 331 727,76	
Frais de premier établissement	1,00	3 259 715,44	1,00
— amortissements		3 259 714,44	
Comptes d'ordre	46 321 650,72	46 287 804,73	
	<u>1 369 893 707,63</u>	<u>1 510 407 919,04</u>	

passif	1971	1972	
	avant répartition	avant répartition	1972 après répartition
Banques	29 322 680,19	56 597 748,67	56 597 748,67
Créditeurs divers	51 054 584,43	53 227 896,40	53 573 418,40
Dividendes à payer	—	—	8 292 544,00
Mobilisation	892 660 000,00	982 500 000,00	982 500 000,00
Comptes d'ordre et provisions diverses	148 446 660,24	164 800 427,38	164 800 427,38
Capital	103 656 800,00	103 656 800,00	103 656 800,00
Réserves	119 535 733,50	136 114 702,21	140 986 096,98
— réserve légale		10 365 680,00	10 365 680,00
— réserves diverses		25 929 189,25	30 748 189,25
— prime d'émission		10 500 000,00	10 500 000,00
— prime d'apport		70 859 200,00	70 859 200,00
— réserve spéciale sur plus-values à long terme		8 460 632,96	8 513 027,73
— réserves provenant de plus-values exonérées		10 000 000,00	10 000 000,00
Report à nouveau	505,77	214,56	883,61
Profits de l'exercice	15 196 774,79	13 457 735,05	—
Plus-values disponibles	10 019 968,71	52 394,77	—
	<u>1 369 893 707,63</u>	<u>1 510 407 919,04</u>	<u>1 510 407 919,04</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

débit	1971	1972	crédit	1971	1972
	Agios débiteurs	71 308 424,39		64 567 799,26	Produits bruts
Frais généraux			Plus-values à court terme	2 442,71	12 986,98
— frais de personnel	36 163 686,81	42 341 419,21	Plus-values à long terme	10 026 543,71	157 048,47
— charges fiscales d'exploitation	5 416 465,14	6 218 900,03	Bénéfices sur exercices antérieurs	110 445,27	500 230,99
— autres frais généraux	35 455 599,91	42 542 367,06			
Dotation aux amortissements	1 467 709,88	664 325,85			
Dotation aux provisions	10 925 545,08	11 126 230,10			
Participation des salariés 1971	761 721,00	1 292 068,00			
Dotation à la provision pour investissement	761 721,00	1 292 068,00			
Provision pour participation des salariés 1972	—	1 170 000,00			
Moins-values à court terme	16 072,77	43 541,38			
Impôt sur plus-values à long terme	6 575,00	11 960,00			
Impôt sur les sociétés	16 959 105,00	15 274 780,00			
Profits de l'exercice	15 196 774,79	13 457 735,05			
Plus-values disponibles	10 019 968,71	52 394,77			
	<u>204 459 369,48</u>	<u>200 055 588,71</u>		<u>204 459 369,48</u>	<u>200 055 588,71</u>

COFICA BILAN AU 31 DÉCEMBRE

actif	1971	1972	
	avant répartition	avant et après répartition	
Caisses - Banques - Chèques postaux	14 146 543,96	24 093 799,74	
Portefeuille effets	59 856 036,64	72 173 749,12	
Acheteurs	1 092 151 420,89	977 995 722,36	
Débiteurs divers	11 195 897,60	13 026 494,40	
Portefeuille-titres	5 816 385,49	6 715 023,90	
Immobilisations	18 395 767,68	29 375 189,65	16 548 406,83
— amortissements		12 826 782,82	
Comptes d'ordre et divers	6 617 232,26	7 230 955,68	
	<u>1 208 179 284,52</u>	<u>1 117 784 152,03</u>	

passif	1971	1972	
	avant répartition	avant répartition	1972 après répartition
Banques	3 603 922,84	8 420 583,46	8 420 583,46
Créditeurs divers	8 440 959,16	25 483 735,17	29 815 000,17
Mobilisation	953 548 292,11	833 825 000,00	833 825 000,00
Comptes d'ordre et divers	92 125 484,49	86 509 145,77	86 509 145,77
Provisions diverses	34 208 497,54	33 529 479,69	33 529 479,69
Avances bloquées	1 500 000,00	—	—
Capital	86 625 300,00	86 625 300,00	86 625 300,00
Réserves	10 288 710,19	28 084 138,03	39 052 234,48
— réserve légale		8 662 530,00	8 662 530,00
— réserve pour éventualités diverses		9 300 000,00	20 266 000,00
— prime d'apport		2 307 700,00	2 307 700,00
— réserve spéciale sur plus-values à long terme		5 814 158,03	5 816 254,48
— réserve provenant de plus-values exonérées		1 999 750,00	1 999 750,00
Report à nouveau	61 395,20	42 690,35	7 408,46
Profits de l'exercice	10 050 525,15	15 261 983,11	—
Plus-values disponibles	7 726 197,84	2 096,45	—
	<u>1 208 179 284,52</u>	<u>1 117 784 152,03</u>	<u>1 117 784 152,03</u>

hors bilan

Effets escomptés circulant sous notre endos	1971	3 299 971,29
	1972	1 882 442,69
Engagements par cautions et avals	1971	371 350,00
	1972	893 142,16

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE

débit	1971	1972	crédit	1971	1972
	Agios débiteurs	85 648 671,63		68 648 690,40	Produits bruts
Frais généraux			Plus-values à long terme	8 362 491,84	2 328,45
— frais de personnel	25 763 971,97	25 974 867,06	Bénéfices sur exercices antérieurs	807 874,94	2 253 554,19
— charges fiscales d'exploitation	6 551 444,94	5 684 278,55			
— autres frais généraux	17 478 486,19	22 473 338,20			
Dotation aux amortissements	2 462 992,54	2 053 469,14			
Dotation aux provisions	1 694 874,87	10 336 704,20			
Participation des salariés 1972	—	370 000,00			
Impôts sur plus-values à long terme	636 294,00	232,00			
Impôt sur les sociétés	—	5 279 500,00			
Profits de l'exercice	10 050 525,15	15 261 983,11			
Plus-values disponibles	7 726 197,84	2 096,45			
	<u>158 013 459,13</u>	<u>156 085 159,11</u>		<u>158 013 459,13</u>	<u>156 085 159,11</u>

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1972.

rapport général

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'accomplissement de notre mission pour l'exercice 1972.

Conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été régulièrement convoqués et avons assisté à la séance du Conseil d'Administration qui a arrêté le bilan et les comptes de l'exercice 1972.

Nous avons procédé à la vérification des livres et des valeurs de votre Société. Les différents sondages et rapprochements que nous avons effectués à cet effet, soit en cours d'année, soit à la clôture de l'exercice, au moyen de tous documents et des pièces justificatives mises à notre disposition, nous ont permis de constater la concordance des écritures comptables avec les comptes sociaux. Tous les renseignements que nous avons sollicités nous ont été fournis.

Par ailleurs, dans le cadre de la réglementation en vigueur, votre Conseil d'Administration, après vous avoir exposé, dans son rapport, l'activité de votre Société et de sa filiale, la société Cofica, au cours de l'exercice, nous a présenté les comptes accompagnés de commentaires et d'informations diverses portant sur la situation financière de votre Société. Les informations relevant de notre compétence ont été reconnues exactes, de même que celles figurant dans les documents destinés aux actionnaires.

Lors de nos contrôles, nous n'avons relevé aucune opération susceptible de rompre l'égalité entre les actionnaires.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes.

Toutefois, nous vous signalons les modifications suivantes dans la composition des chapitres du bilan :

— Les comptes et dépôts de garantie, qui faisaient l'objet d'une rubrique spéciale au passif des bilans précédents, et dont le montant au 31 décembre 1972 a été ramené à F 270 882,97, sont désormais inclus dans le poste "Créditeurs divers".

En outre, nous précisons ce qui suit :

— Provision pour congés payés; la provision constituée au 31 décembre 1971 a été extournée en 1972. Ensuite il a été constitué une nouvelle provision afférente à l'exercice 1972, pour F 2 061 550,68. Cette dernière a été comptabilisée en "Dépenses à payer".

— Provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion; à remarquer que sur le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1972 figurent :

a) la participation des salariés au titre de l'exercice 1971, pour F 1 292 068, et une provision pour investissement d'un même montant;

b) une provision pour participation des salariés au titre de l'exercice 1972, pour F 1 170 000 non déductible fiscalement des résultats de 1972.

— Provision pour frais de procédure; au cours des exercices antérieurs, il n'avait pas été prévu la constitution de provision pour la couverture éventuelle de ces frais.

En ce qui concerne les amortissements, nous vous confirmons que les modalités de calcul ont été les mêmes que celles précédemment retenues.

Le bilan, le compte d'exploitation et le compte de pertes et profits sont conformes aux livres comptables; ils reflètent sincèrement, à notre avis, et selon les principes généralement reconnus, la situation financière et les résultats des opérations de votre Société au 31 décembre 1972.

Le texte des résolutions qui vous a été communiqué est conforme à la loi et à vos statuts.

A la suite des vérifications et des contrôles précédemment relatés, nous certifions la régularité et la sincérité des comptes et des documents qui vous sont soumis.

Fait à Paris, le 8 mars 1973
Les Commissaires aux Comptes
Marcel Schotthey - Raymond Haas

rapport spécial

(Articles 101 à 103 de la loi du 24 juillet 1966)

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des conventions visées par les articles 101 à 103 de la loi précitée que votre Conseil d'Administration a autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 1972.

a) Conseil d'Administration du 29 septembre 1971

Le Conseil autorise la signature du contrat de mandat intervenu entre le Cetelem et Cofica destiné à régler leurs rapports à l'égard de la gestion informatique des dossiers de crédit.

Monsieur Chicoye, administrateur de votre Société, est Président Directeur Général de Cofica.

b) Conseil d'Administration du 22 novembre 1971

Avances sans intérêts à la S.E.P.I. (Société d'Études et de Participations en Informatique) :

16 mars 1971 F 870 000, 2 décembre 1971 F 690 000.

En outre, pour cette même société, votre Conseil, dans sa séance du 25 avril 1972, a donné son autorisation pour :

a) l'acquisition par le Cetelem de 53 actions de la S.E.P.I. détenues par la Sinvim à leur valeur nominale, soit pour un montant de F 5 300.

b) consentir à la S.E.P.I. une nouvelle avance sans intérêt de F 275 600, montant proportionnel à la participation du Cetelem au capital de la S.E.P.I., accrue des 53 actions acquises à la Sinvim, suivant décision de votre Conseil d'Administration du 26 avril 1972.

Ces deux opérations sont assorties de la garantie de la Sinvim, conformément aux termes de sa lettre du 22 mars 1972.

Nous avons été également avisés par votre Conseil d'Administration des conventions, ci-dessous mentionnées, autorisées au cours de l'année 1972 :

a) Conseil d'Administration du 20 septembre 1972

Acquisition à la Sinvim par le Cetelem de 1 150 actions de la S.A. La Pérouse-Dumont d'Urville détenues par la Sinvim pour un montant de F 1 400 000.

Avance sans intérêt de F 1 336 896 consentie par le Cetelem à la S.A. La Pérouse-Dumont d'Urville.

Monsieur Besse est administrateur de la Sinvim, et également représentant de la Compagnie Bancaire, comme administrateur du Cetelem.

b) Conseil d'Administration du 22 novembre 1972

Le Conseil donne son autorisation de souscrire à 30 % du capital de la S.A. Gestion-Service, société créée le 1^{er} novembre 1972 qui remplace la S.A.R.L. créée depuis quelque temps dans le cadre de la Compagnie Bancaire.

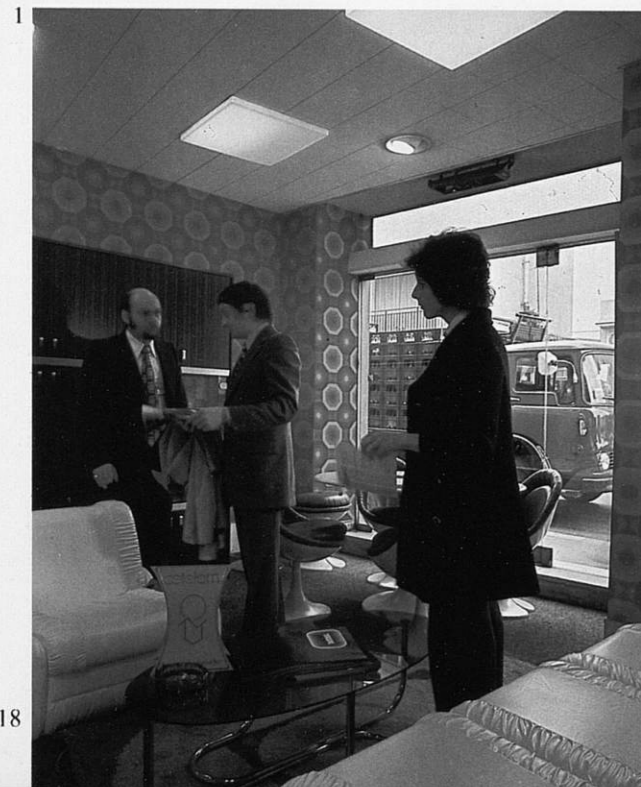
Cette société a notamment pour objet la fourniture aux entreprises, avec le Cetelem, d'une assistance de gestion et de tout autre service, notamment dans le domaine de la reprographie et de la reproduction de tout document imprimé ou photographique.

Les actions seront détenues à 50 % par la Compagnie Bancaire, à 30 % par le Cetelem et à 20 % par Cofica, soit, pour le Cetelem, versement le 16 octobre 1972 pour souscription à 1 498 actions, soit F 149 800.

Monsieur Francis Azoulay, Directeur Général Adjoint du Cetelem est Président de la S.A. Gestion-Service.

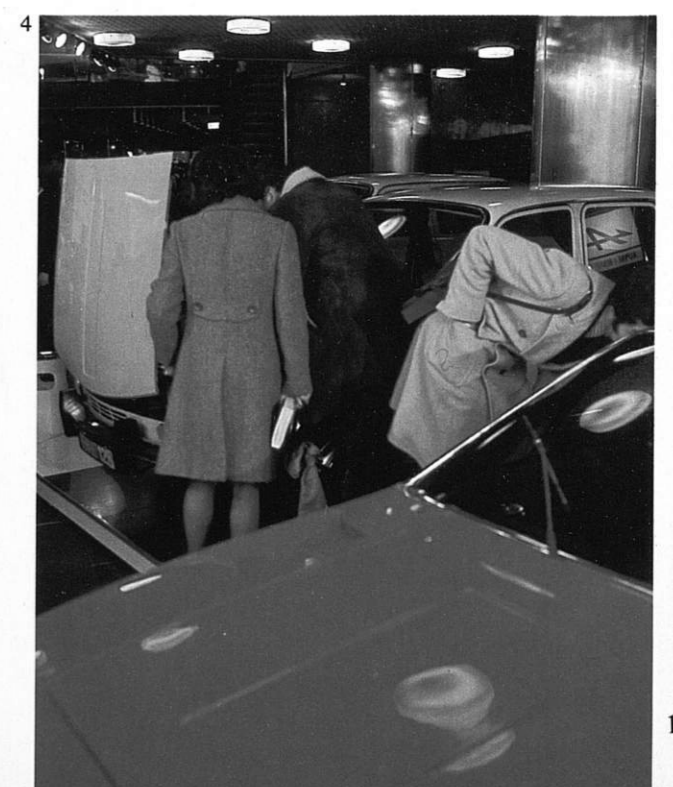
Comme précédemment, les opérations effectuées avec les différentes sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire, y compris Cofica et la Société Coopérative d'Études et de Gestion, et dont nous avons eu connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des relations habituelles inhérentes à l'activité du groupe et relever, de ce fait, de l'article 102 de la loi du 24 juillet 1966.

Fait à Paris, le 31 mars 1973
Les Commissaires aux Comptes
Marcel Schotthey - Raymond Haas



Le groupe Cetelem-Cofica peut intervenir :

- 1 - Par l'intermédiaire de ses vendeurs agréés...
- 2 - Directement dans ses "boutiques crédit"...
- 3 - Dans les nouveaux centres commerciaux...
- 4 - Ou chez les garagistes.



RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des Indications	1968	1969	1970	1971	1972
1 - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	45 000 000	45 000 000	45 000 000	103 656 800	103 656 800
b) Nombre d'actions émises	450 000	450 000	450 000	1 036 568	1 036 568
c) Nombre d'obligations convertibles en actions ..	—	—	—	—	—
2 - Résultat global des opérations effectives (milliers de francs)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	136 094	138 135	192 581	215 365	217 173
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	27 103	(1) 9 599	36 132	46 072	44 277
c) Impôt sur les bénéfices	10 071	10	12 063	16 959	15 275
d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	10 063	2 250	10 043	15 197	13 458
e) Montant des bénéfices distribués	3 750	2 250	3 750	8 293	8 293
3 - Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (2)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3)	30,20	17,00	42,68	28,09	27,98
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (3)	17,84	3,99	17,80	14,66	12,98
c) Dividende versé à chaque action	6,38	3,99	6,38	8,00	8,00
4 - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen de l'exercice	670	735	769	765	865
b) Montant de la masse salariale	16 466	19 805	21 477	25 562	29 169
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) ..	5 964	7 477	8 203	9 850	12 417
Auxquels s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme suivantes			8 338	10 020	52

(1) Dont reprise de provision taxée sur exercices antérieurs pour 2 250.

(2) Opérations financières réalisées par la Société et coefficient d'ajustement en 1971 :

— augmentation du capital de F 45 000 000 à F 74 040 600 en contre-partie de l'apport des actions Cofica par la Compagnie Bancaire (A.G.E. du 28-4-71),

— augmentation du capital de F 74 040 600 à F 88 848 700 par souscription en numéraire avec une prime de F 100,

— augmentation du capital de F 88 848 700 à F 103 656 800 par incorporation de la prime d'émission précédente.

Tous les titres ont été émis ou créés jouissance 1^{er} janvier 1971 coefficient d'ajustement :

— 1971/1972 - coefficient = 1,

— de 1970 à 1968 - coefficient = 0,798.

(3) Compte non tenu des résultats de sa filiale Cofica pour les exercices 1971-1972 (voir résultats consolidés page 23).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

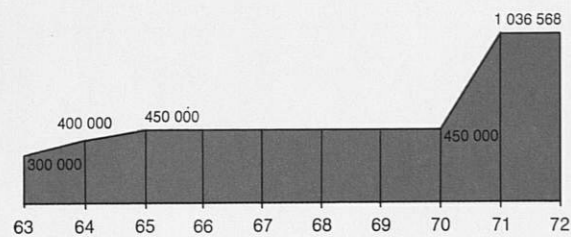
(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

(en milliers de francs)	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et Avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou Perte du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice
1 - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du Cetelem									
Cofica : 25, avenue Kléber Paris 16 ^e	86 625	28 084	97,08	109 320	—	—	161 833	15 264	—
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
Participations				507	12 191	—			—
Total du portefeuille-titres au 31 décembre 1972				109 827					

PORTEFEUILLE-TITRES DU CETELEM AU 31 DÉCEMBRE

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
1 - Société Filiale			
Cofica	1 681 854	97,08	109 320 520,00
2 - Autres valeurs françaises			
Société Civile Immobilière des Établissements Financiers	1 435	6,11	114 800,00
Gestion Service	1 498	29,96	149 800,00
Presbourg Lapérouse	2 000	20,00	200 000,00
3 - Valeurs diverses étrangères			5 263,18
4 - Divers			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000 par catégorie de titres ou de participations			36 700,00
Valeur d'inventaire au 31 décembre 1972			109 827 083,18
Sociétés Immobilières			
Diverses S.C.I. et S.A.I. inscrites au poste "immobilisations" du bilan			9 217 261,69

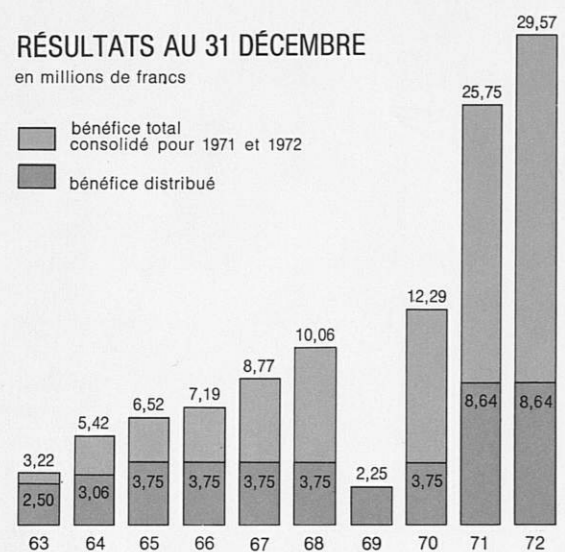
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE



RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE

en millions de francs

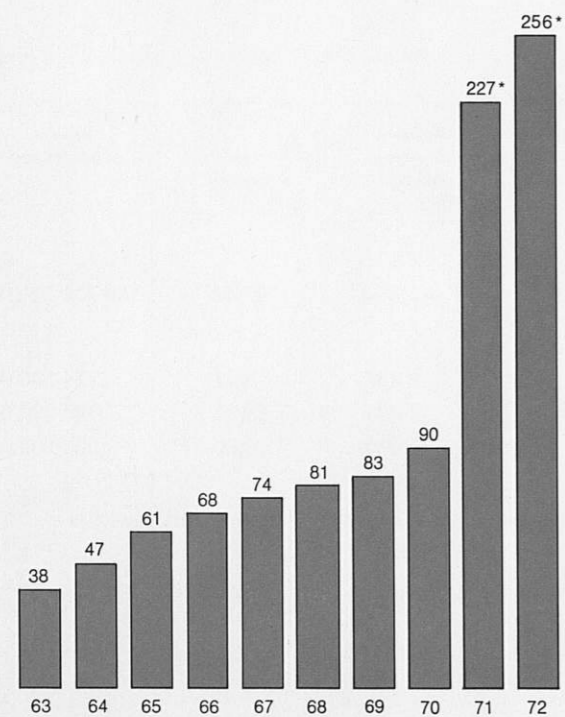
■ bénéfice total consolidé pour 1971 et 1972
■ bénéfice distribué



FONDS PROPRES MOYENS

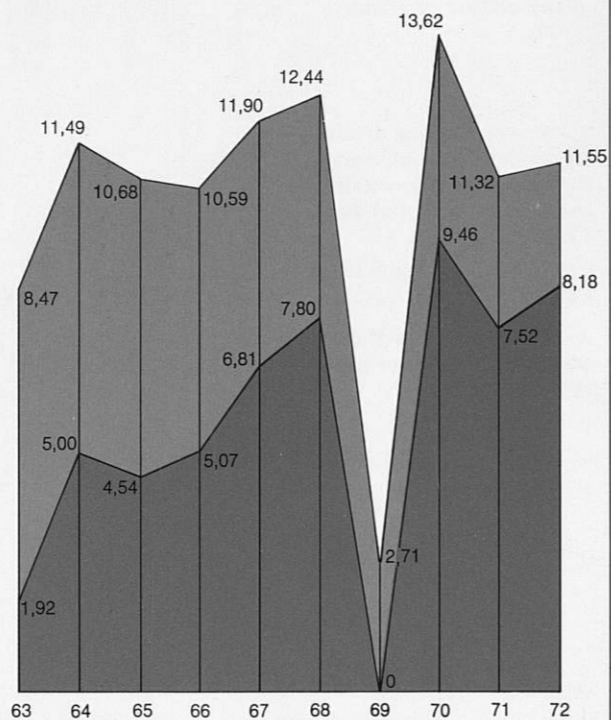
en millions de francs

* consolidé Cetelem + Cofica



RATIOS FINANCIERS

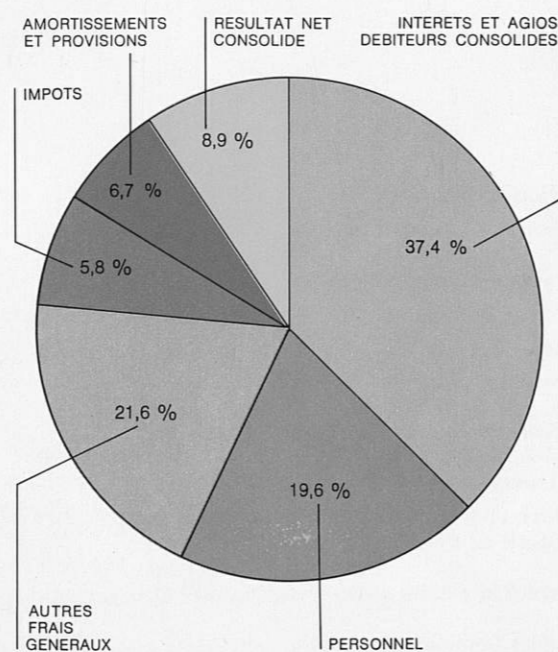
■ rentabilité des fonds propres
■ taux de mise en réserve



UTILISATION DES RECETTES BRUTES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES (1972)

CETELEM + COFICA

RECETTES BRUTES D'EXPLOITATION
355 937 000 F = 100 %



BILAN CONSOLIDÉ CETELEM-COFICA APRES RÉPARTITION

en milliers de francs

	31/12/1971	31/12/1972		31/12/1971	31/12/1972
actif			passif		
Caisse, C.C.P., Banques	21 192	50 175	Banques	32 927	65 018
Crédits à la clientèle	2 316 153	2 315 368	Comptes d'ordre et créiteurs divers	337 060	369 351
Comptes d'ordre et débiteurs divers	68 686	82 518	Emprunts et mobilisation ...	1 847 708	1 816 325
Titres de participations	4 273	5 365	Fonds propres :		
Immobilisations d'exploitation	58 020	65 333	— fonds propres du Cetelem .	245 536	251 700
			— plus-values de consolidation	2 075	12 695
			— part de tiers dans les fonds propres de Cofica	3 018	3 670
	2 468 324	2 518 759		2 468 324	2 518 759

RÉSULTATS CONSOLIDÉS CETELEM-COFICA

	1971 (en milliers de francs)	1972 (en milliers de francs)
Recettes brutes par société		
Cetelem	194 322	199 385
Cofica	148 843	153 516
Solde des Pertes et Profits sur exercice antérieur ou à caractère spécial	902	3 036
Total des recettes	344 067	355 937
(+ plus-values à long terme de l'exercice)		(+ 18 389)
Intérêts et agios débiteurs consolidés ..	156 957	133 216
Produit brut d'exploitation	187 110	222 721
Frais de Personnel	60 828	68 316
Charges fiscales d'exploitation	11 968	11 903
Autres frais généraux	52 933	65 016
Provision pour congés payés	2 608	
	128 337	145 235
Bénéfice brut	58 773	77 486
Intéressement	762	1 292
Dotation aux amortissements et provisions pour risques inconnus	15 043	24 088
Impôts sur les sociétés	16 959	20 554
	32 764	45 934
Résultat net, consolidé Cetelem-Cofica ..	26 009	31 552
	(+ 17 746)	(+ 54)
Capacité bénéficiaire nette consolidée intéressant le Cetelem	25 745	31 095
Bénéfice net consolidé intéressant le Cetelem (1)	25 745	29 566
(+ Plus-values à long terme ou exonérées)	(+ 17 746)	(+ 54)
Résultats ramenés à une action (Francs).		
Capacité bénéficiaire nette consolidée ..	24,83	30,00
Bénéfice net consolidé	24,83	28,52

(1) En 1972, le Cetelem a constitué une provision pour intéressement sur les résultats de l'année (F 1 540 000). Cette provision n'avait pas été faite en 1971.

RÉSOLUTIONS

première résolution

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1972 ainsi que le bilan et le compte de Pertes et Profits de cet exercice.

deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition du bénéfice disponible, telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 59 des statuts.

Le dividende fixé à F 8 par action, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de F 4 sera mis en distribution à partir du 2 mai 1973.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée constate que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les crédits d'impôts correspondants, ont été :

- au titre de l'exercice 1969, de F 5 et F 2,5 par action,
- au titre de l'exercice 1970, de F 8 et F 4 par action,
- au titre de l'exercice 1971, de F 8 et F 4 par action.

troisième résolution

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice 1972.

quatrième résolution

L'Assemblée Générale réélit, comme Administrateurs, pour une durée de six ans, M. Étienne Maure et M. Paul Jocteur-Monrozier dont les mandats venaient à expiration à la date de la présente Assemblée.

cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme censeurs, M. Michel Rubinstein et M. Alfred Cornet en remplacement de M. Amaury de Cazanove et M. Antoine du Chastel de la Howarderie, démissionnaires.

sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme Commissaire aux Comptes titulaire M. Louis Broet, précédemment Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de M. Marcel Schottey, démissionnaire, pour la durée restant à courir sur le mandat de celui-ci.

Elle nomme Commissaire aux Comptes suppléant M. Robert Mazars, en remplacement de M. Louis Broet, pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier.

septième résolution

L'Assemblée Générale fixe à F 23 000 l'indemnité annuelle allouée à chacun des censeurs, à compter de l'exercice 1972.

huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations mentionnées à ce rapport.

neuvième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités, conformément à la loi.



SDE Conseils en Information
46, rue Bichat 75010 Paris

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

L'an passé à la même époque, et à l'occasion de votre Assemblée Générale, j'avais insisté sur deux points :

– le changement de dimension qu'avait connu en 1971 votre Société, par la participation très fortement majoritaire qu'elle avait prise dans Cofica, Société dont elle assure pleinement la gestion ;

– l'entrée récente dans l'activité des prêts aux particuliers de l'ensemble des collecteurs d'épargne.

Les deux mêmes sujets me paraissent devoir être évoqués un an plus tard, à la lumière des événements qui se sont déroulés en 1972.

L'activité de l'ensemble des deux sociétés, Cetelem et Cofica, s'est traduite en 1972 par la distribution de plus de 4 milliards de francs de nouveaux crédits, à plus d'un million de clients emprunteurs. Sans doute, et bien que les statistiques nationales des Prêts Personnels soient beaucoup moins précises que celles des financements des ventes à crédit, la part prise par les deux sociétés dans l'ensemble des prêts, prêts personnels et ventes à crédit, distribués à l'échelon national, a-t-elle sensiblement diminué. Mais, d'une part, elle a fortement progressé en valeur absolue et, d'autre part, le Cetelem avec sa filiale Cofica, a renforcé sa position de premier établissement français spécialisé dans les prêts aux particuliers, et ce en dépit de l'intervention massive des grands collecteurs d'épargne.

Je vous avais dit, l'an dernier, que « les méthodes de gestion mises au point, l'expérience acquise, la solidité d'un fonds de clientèle solidement établi », constituaient pour le Cetelem des atouts importants pour affronter la compétition nouvelle.

Ils n'auraient certes pas suffi si votre Société n'avait dès le mois d'avril 1972, pu distribuer les prêts personnels dont la Compagnie Bancaire lui a confié la gestion.

Les résultats enregistrés — et les résolutions que votre Conseil d'Administration soumet à notre approbation le montrent bien — ont été nettement favorables.

Deux ans après que votre Société en a pris la direction effective, Cofica a pu reprendre la distribution du dividende, interrompue depuis l'exercice 1967. La progression du bénéfice par action du Cetelem (compte tenu des résultats consolidés des deux sociétés, qui doit être pris en considération en raison du contrôle très fortement majoritaire exercé par le Cetelem sur Cofica) montre bien que l'intégration des deux sociétés a été réalisée dans les meilleures conditions.

Il convient de souligner également que dans l'une comme dans l'autre des sociétés, la situation bilantielle est particulièrement saine et équilibrée ; notamment le niveau atteint par les provisions pour réescompte et pour éventualités diverses, est un élément important de la confiance que l'on peut avoir dans l'avenir.

L'année 1973 doit se dérouler dans un contexte très différent de celui qui a prévalu au cours de l'année écoulée. Les mesures de contrôle et de restriction du crédit, prises dès le dernier trimestre 1972 par les Autorités Monétaires, ont conduit à des prévisions d'activité des deux sociétés pour 1973, qui sont du même ordre de grandeur que les réalisations de l'année écoulée.

Cette stabilisation du montant des crédits distribués par Cetelem et Cofica, imposée par la réglementation, s'accompagnera d'un perfectionnement des techniques des deux sociétés, dont la collaboration a déjà produit de fructueux

résultats, ainsi que du renforcement de leurs structures décentralisées.

Le regroupement du personnel des services centraux des deux sociétés dans l'immeuble de Neuilly, ancien siège de Cofica, sera réalisé dans le courant de l'année 1973.

L'activité des premiers mois de 1973 se déroule conformément aux prévisions dans un marché caractérisé, à la fois par une hausse sensible des taux de refinancement, et une diminution notable de la concurrence.

Les résultats déjà acquis laissent augurer ceux de 1973, qui confirmeront les progrès enregistrés au cours des deux années précédentes.

Il va sans dire qu'une évolution aussi pleinement satisfaisante, n'a été rendue possible que par l'effort de tous, et par l'ambiance de collaboration confiante et compréhensive, dans laquelle les membres du personnel de Cetelem et Cofica participent à l'œuvre commune.

Je tiens à les en remercier en votre nom.